



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2019

12.3 Règlement 499-2019 (Véhicules)

2019-06-141

Avis de motion est donné par Johanne Pagé qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement d'emprunt 499-2019 pourvoyant à l'achat de véhicules pour les Travaux publics, autorisant un emprunt de 45,000\$ et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour assurer le remboursement dudit emprunt.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 45,000 \$ sur une période de 5 ans.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Mme Pagé fait lecture du projet de règlement 499-2019 et copie du projet de règlement est déposé séance tenante.

Donné à Sainte-Élisabeth ce 4^{ième} jour de juin, 2019.

Catherine Haulard
Directrice générale